

*Affaires courantes*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Non, je ne suis pas surpris. Cependant, le député a posé tellement de questions et fait tellement d'observations que j'ai cru qu'il voulait poser une autre question.

**M. Nunziata:** Comme vous le savez, monsieur le Président, nous sommes fort bien payés à la Chambre. Je ne fais que gagner mon salaire en participant au débat d'aujourd'hui sur cette recommandation.

Je suis persuadé que mes électeurs ne savent pas très bien ce qu'est le Comité de la gestion de la Chambre. Ce dont il est question ici, c'est du 23<sup>e</sup> rapport du Comité de la gestion de la Chambre. D'aucuns pourraient se demander à quoi sert ce comité.

Le Comité de la gestion de la Chambre est un comité —et les comités sont de plus en plus transparents— formé de députés de chacun des partis politiques. C'est un comité qui, jusqu'à tout récemment, était très secret. Il voyait à la gestion la Chambre. Il s'occupait de tout: le restaurant parlementaire, le cirage de chaussures, les installations, les services d'encadrement, bref toutes les dépenses liées au fonctionnement de la Chambre des communes.

**Une voix:** Sans oublier les coupes de cheveux.

**M. Nunziata:** Oui, bien sûr. Comme vous le savez, vous et moi, nous n'allons pas très souvent chez le coiffeur du Parlement. Nous n'en avons pas vraiment besoin. Enfin, le comité décide aussi du prix des coupes de cheveux, d'un rasage et de tous les services offerts en bas.

Ce comité est généralement composé d'éminents députés de chaque parti. Par exemple, le député de Saint-Denis, le doyen de la Chambre, en fait partie. Tout comme le député de Kingston et les Îles, le député de Glengarry—Prescott—Russell et l'adjoint parlementaire, j'oublie son nom, chez nos vis-à-vis. Ils occupent le premier rang à la Chambre des communes. Le député de Broadview—Greenwood a dit qu'ils formaient l'élite. Ils jouissent en effet d'une certaine autorité.

• (1440)

Par ailleurs, il y a d'autres députés, comme le représentant de Broadview—Greenwood et moi, qui ne font pas partie de ce cercle fermé. Nous venons au deuxième rang. Le député de Chambly, du Nouveau Parti démocratique, fait lui aussi partie de notre équipe.

Comme nous en avons l'occasion de temps en temps, nous discutons aujourd'hui d'une décision prise par le Comité de la gestion de la Chambre et qui a été exposée dans le rapport n<sup>o</sup> 23 de ce comité sur la radiodiffusion des séances des comités.

Depuis le début de la journée, nous n'avons discuté que du rapport n<sup>o</sup> 23, mais nous sommes aussi saisis des rapports n<sup>os</sup> 22, 24 et 27. Les membres du Comité de la gestion de la Chambre se sont rencontrés à huis clos, parfois entre députés siégeant de ce côté-ci et parfois, comme cela s'est produit il y a un moment, entre représentants de l'autre côté. Ils ont tenté de trouver une formule sur laquelle on pourrait s'entendre pour que certains rapports soient adoptés et d'autres non. Des négociations se poursuivent donc en coulisse et, bien sûr, les gens qui suivent le débat n'en savent rien.

Ils doivent savoir comment fonctionne le Parlement, parce que ce genre de négociations éveille les soupçons, si vous me permettez, monsieur le Président. Au sein du Comité de la gestion de la Chambre, l'«élite» des trois grands partis. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je cède la parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour un rappel au Règlement.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de ses observations. Je croyais lui faire plaisir en parlant de ces négociations à la Chambre afin que tout le monde soit au courant. Quant à nous, nous avons dit que nous approuverions tous les rapports qui font l'unanimité des membres de ce comité, quel que soit leur parti. Le député se joindra-t-il à ses collègues pour l'approuver?

**M. Boudria:** Ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur le Président. Que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes rende ces négociations publiques n'est pas en soi un rappel au Règlement. Après tout, je pourrais évoquer la position de son leader parlementaire sur quelques-unes de ces motions, mais je ne le ferai pas.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je crois que nous devrions poursuivre le débat. Le député de York-Sud—Weston a la parole.

**M. Nunziata:** Les membres du Comité de la gestion de la Chambre devraient peut-être aller prendre un café et poursuivre leurs négociations.